LE LOISIR POUR TOUS!

Mot de la directrice générale par intérim

Deux années ont passé depuis que j’ai accepté de relever le défi au poste de la direction générale par intérim, et ce, jusqu’à la fin de notre entente avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Puisque cette dernière a pris fin le 31 mars dernier, j’ai pris la décision de me concentrer sur un seul poste et ainsi retrouver mon titre de coordonnatrice des services aux membres et financiers. Je resterai directrice par intérim jusqu’à ce qu’une nouvelle personne soit nommée à ce poste.

Les derniers mois ont été marqués par la situation liée à la COVID-19. Comme vous, ZLM a été contraint d’annuler ou de reporter ultérieurement l’ensemble des activités prévues à l’horaire. Nous avons pu maintenir la majorité de nos services et continuer d’être en contact avec nos membres.

Comme vous le savez, la pandémie fait en sorte que plusieurs personnes se sentent isolées et vivent de l’anxiété. Or, pour briser cet isolement et réduire l’anxiété, la pratique de loisir est essentielle. Cela ne fait pas exception pour les personnes handicapées. C’est pourquoi depuis le début de la crise sanitaire, bon nombre d’organismes ont fait des activités virtuelles pour que ces personnes puissent bouger ou du moins garder le contact avec des gens. Merci à tous les organismes qui ont pu organiser des activités. Nous avons la certitude que cela a fait une grande différence pour elles, non seulement pour leur santé physique, mais aussi mentale.

Je vous souhaite à tous une agréable lecture!

Louise Lacasse

Directrice générale par intérim

Dans ce numéro

Membres du conseil d’administration 2020-2021

Sensibiliser au handicap en utilisant la chanson et l’humour

Programme d’aide financière au loisir des personnes handicapées 2020-2021

Programme Population active 2020

Formation Certification en accompagnement camp de jour en ligne

Carte accompagnement loisir et journées cliniques

Guide du bénévolat

Partenariat entre ZLM et Bromont, montagne d’expériences

Membres du conseil d’administration 2020-2021

C’est le 8 juillet dernier qu’a eu lieu, via la plateforme Zoom, l’assemblée générale annuelle de Zone Loisir Montérégie. À noter que le rapport annuel d’activités est disponible via notre site web au : www.zlm.qc.ca.Voici la composition du conseil d’administration.

Madame Julie Vachon, présidente (Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu)

Monsieur Paul St-Germain, vice-président (Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté)

Madame Mélanie Gauthier, trésorière (Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges)

Madame Émilie Lapointe, secrétaire (L'envol du Haut-Richelieu)

Madame Diane Malo, membre (Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu)

Monsieur Michel Rouleau, membre (Ville de Saint-Hyacinthe)

Monsieur Roger Larin, membre (Consultant formateur)

Sensibiliser au handicap en utilisant la chanson et l’humour

Une personne qui vit avec une limitation fonctionnelle n’est pas forcément à l’aise de parler de sa condition. Une des raisons pouvant expliquer cela est qu’elle a peur du regard des autres ou du jugement d’autrui. Par contre, si elle veut sensibiliser la population aux divers obstacles qu’elle rencontre tout au long de sa vie, elle se doit de parler haut et fort. Pour un athlète, cela est plus facile, car il est habitué de communiquer avec les autres. Plusieurs plateformes peuvent être utilisées pour faire passer un message. Il y a la danse, la chanson, l’humour, etc. Pour le sprinter Timothée Adolphe, il a choisi de s’exprimer en utilisant la chanson et l’humour.

Quintuple champion d’Europe, Timothée Adolphe est un sprinteur qui a une déficience visuelle. Depuis longtemps, il parle de sa déficience et comment il a appris à vivre avec cette dernière. Pour innover quelque peu, il a récemment décidé de faire une chanson qui explique le tout. Passionné de rap, c’est en chantant qu’il espère sensibiliser les gens à son handicap. Pour lui, la limitation visuelle n’est pas un handicap. Celui que l’on surnomme le Guépard blanc parle plutôt d’une « différence ni plus ni moins. Et, à partir de là, c'est à nous d'en faire une force ».

Pour l’athlète, la sensibilisation via la musique ne s’arrête pas là. Il veut aller plus loin. C’est pourquoi il utilisera une autre plateforme. Au cours des prochains mois, il souhaite faire un one-man-show.

Nous ne pouvons que féliciter celles et ceux qui osent se faire entendre par tout moyen mis à leur disposition. C’est de cette manière que les gens seront sensibilisés et qu’il y aura, espérons-le, moins de préjugés face au handicap.

Programme d’aide financière au loisir des personnes handicapées 2020-2021

Dans le cadre du Programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées PAFLH 2020-2021, la subvention octroyée par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur pour la Montérégie est de 926 472 $, et ce, pour plus de 700 accompagnateurs. Cette majoration est due aux coûts additionnels liés à la COVID-19. Nous tenons à remercier particulièrement la ministre déléguée à l’Éducation, madame Isabelle Charest.

Ce programme permet de soutenir financièrement les organismes de loisir, les municipalités ou les villes qui désirent embaucher des accompagnateurs ayant pour mandat de permettre à la personne handicapée de participer à des activités de loisir et de sport. Nous avons reçu plus de 85 demandes. En raison de la situation complexe liée au coronavirus, certains ont dû annuler leur demande. Au total, ce sont 73 organismes, municipalités ou villes qui ont reçu une aide financière.

Cette année, pour tout montant supérieur à 10 000 $, une convention d’aide financière doit être signée entre le bénéficiaire et ZLM, le prestataire de services.

Programme Population active 2020

Encore cette année, l’AQLPH a été mandaté pour gérer le Programme Population active. Ce dernier vise à favoriser de façon durable la pratique d’activités physiques, sportives et de plein air auprès de la population moins active physiquement, et ce, par l’entremise d’une aide financière exclusivement destinée à l’achat de matériel durable. Le montant maximal accordé est de 3 000 $ par organisme. L’objectif du programme est d’encourager les organismes admissibles à améliorer ou diversifier leur offre en matière d’activités physiques, sportives et de plein air auprès de leur clientèle.

Les organismes membres de ZLM sont peut-être admissibles à cette aide financière. Nous leur avons d’ailleurs fait parvenir un courriel à cet effet. Prendre note que si vous êtes admissible, vous avez jusqu’au vendredi 16 octobre 2020, pour envoyer votre demande à l’AQLPH.

Formation Certification en accompagnement camp de jour en ligne

Cette année, en raison de la COVID-19, la formation *Certification en accompagnement camp de jour* a été donnée en ligne. Conçue rapidement par l’AQLPH, cette formation était d’une durée de sept (7) heures au total. Les personnes inscrites avaient la possibilité de la faire à leur rythme. À travers les six (6) modules, les accompagnateurs ont pu en apprendre davantage sur les principes de l'accompagnement en loisir pour jeunes en situation de handicap, comprendre les comportements problématiques, tout en approfondissant leurs connaissances sur la déficience intellectuelle, le trouble du spectre de l'autisme, le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité et l’adaptation des activités de loisir.

Cette année, ce sont 195 personnes en Montérégie qui ont été formées.

Carte accompagnement loisir et journées cliniques

La Carte accompagnement loisir (CAL) remplace la Vignette d’accompagnement touristique et de loisir (VATL). Elle vise à accorder la gratuité d’entrée à l’accompagnateur d’une personne handicapée qui est âgée de 5 ans et plus auprès des organisations de loisir, culturelles et touristiques partenaires. Demandez votre carte si vous répondez à la définition officielle d’une personne handicapée et que vous nécessitez l’aide d’une personne accompagnatrice lors de la réalisation d’une activité de loisir, culturelle ou touristique, pour au moins l’une des raisons suivantes : assurer le déroulement sécuritaire de l’activité, communiquer, s’alimenter, se déplacer, s’orienter, réaliser ses soins personnels.

Pour présenter une demande, consultez le site web de la CAL à l’adresse : https://www.aqlph.qc.ca/carte -accompagnement-loisir/utilisateurs**/** et suivez les indications. Des vidéos et des exemples des documents à fournir sont disponibles. Il est fortement conseillé de lire attentivement toutes les informations avant de remplir le formulaire pour s’assurer que la demande soit complète. Les personnes qui n’ont pas d’ordinateur peuvent communiquer avec l’AQLPH au 1 833 693-2253 pour obtenir un formulaire par la poste.

La date limite pour se procurer la CAL devait être le 1er octobre. Cependant, en raison de la pandémie, bon nombre d’organisations partenaires accepteront tout de même la VATL après cette date, nous les en remercions. Toutefois, nous vous conseillons fortement de faire votre demande pour obtenir la Carte accompagnement loisir le plus rapidement possible.

Comme vous le savez, ZLM avait prévu au printemps dernier, en collaboration avec le GAPHRY six (6) journées cliniques pour aider les personnes à remplir leur demande. En raison du coronavirus, ces journées ont été reportées. Elles devaient avoir lieu cet automne. Toutefois, afin de respecter les plus récentes recommandations du gouvernement qui demande de limiter nos déplacements pour le prochain mois, nous sommes malheureusement dans l’obligation de reporter une fois de plus ces journées. Nous vous informerons lorsque ces journées auront lieu.

Guide sur le bénévolat

Depuis plusieurs mois, ZLM travaille à la rédaction d’un guide sur le bénévolat. De nombreuses démarches ont été faites avant d’aboutir au résultat final. Nous avons rencontré certains de nos organismes membres, nous avons fait plusieurs recherches et nous avons suivi la formation en ligne du Réseau de l’Action Bénévole du Québec (RABQ).

Cet outil a été conçu afin de mettre en lumière l’importance du bénévolat dans le milieu des organismes communautaires.

Bien sûr, il existe déjà de nombreux documents sur la gestion des ressources bénévoles. Donc, le but de ce guide n’est pas de réinventer la roue, mais bien de présenter divers éléments qui, selon ZLM, aideront les organismes à réfléchir, préparer, recruter, sélectionner, filtrer, impliquer et soutenir les bénévoles. Le guide est disponible sur le site web de ZLM.

Partenariat entre ZLM et Bromont, montagne d’expériences

ZLM a récemment signé une entente avec Bromont montagne d’expériences, afin de permettre à ses membres de profiter d’un service de tarifs préférentiels pour les activités du parc aquatique, du vélo de montagne et pour le ski. Pour profiter de ces tarifs, les membres de ZLM peuvent faire leurs achats individuellement, en toute confiance et sécurité sur le site internet de Bromont, montagne d’expériences. Nous vous avons d’ailleurs fait parvenir un courriel à nos membres avec tous les détails concernant cette offre.

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

87, rue Sainte-Cécile, bureau 215

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L9

Téléphone : 450 771-0707 - 450 322-0163

infozlm@zlm.qc.ca

www.zlm.qc.ca